

Brevet d'Études Professionnelles

« Rénové »

**Histoire – Géographie – Éducation civique**

Ce sujet comporte cinq questions : deux en histoire, deux en géographie et une en éducation civique.

Les questions 1, 3 et 5 sont obligatoires.

Les questions 2 et 4 portent sur les situations d'un sujet d'étude d'histoire et d'un sujet d'étude de géographie. Pour chaque question, le candidat a le choix entre trois possibilités.

<b>Question 1</b>	<b>Histoire – Sujet d'étude</b> De l'État français à la IV <sup>e</sup> République (1940 – 1946).	page 2
<b>Question 2</b>	<b>Histoire – Situation au choix</b> - 1892, les grèves de Carmaux et Jean Jaurès. OU - 1936, les occupations d'usines. OU - Être ouvrier à ...	page 3
		page 3
		page 3
<b>Question 3</b>	<b>Géographie – Sujet d'étude</b> Acteurs, flux, réseaux de la mondialisation.	page 4
<b>Question 4</b>	<b>Géographie – Situation au choix</b> - La mégalopole japonaise. OU - La Chine littorale. OU - La Californie.	page 5
		page 5
		page 5
<b>Question 5</b>	<b>Éducation civique</b> La constitution et l'exercice des pouvoirs.	page 6

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.  
Assurez-vous que cet exemplaire est complet.  
S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

**LE CANDIDAT TRAITERA L'ENSEMBLE DES QUESTIONS SUR COPIE**

<b>B.E.P.</b>	<b>Spécialité : TOUTES SPÉCIALITÉS (Rénovées)</b>	<b>Durée :</b>	<b>Session</b>
	Code Spécialité :	<b>1h30</b>	<b>2011</b>
<b>Épreuve : Histoire – Géographie – Éducation civique</b>		<b>Coefficient :</b>	<b>Folio</b>
N° Sujet :		<b>3</b>	<b>1 / 6</b>

**HISTOIRE. Sujet d'étude : De l'État français à la IV<sup>e</sup> République (1940 – 1946).**

**Question 1. (4 points).**

- 1a. Relevez dans chaque document une phrase ou une expression qui montre que, pour le général de Gaulle, l'entrée en Résistance est synonyme d'espoir.  
1b. Avec quelle phrase du document 1 le document 2 peut-il être mis en relation ? Pourquoi ?  
1c. En vous aidant de vos connaissances, présentez le contexte des deux messages du général de Gaulle.

**Document 1. Appel à la résistance lancé de Londres par le général de Gaulle, le 18 juin 1940.**



ac-rouen.fr

**Document 2. Télégramme du général de Gaulle à Henri Sautot \*, le 20 septembre 1940.**

Veuillez exprimer à la population calédonienne mes félicitations les plus chaleureuses pour la fermeté et l'enthousiasme avec lesquels elle a manifesté son désir de redresser l'honneur et de continuer la lutte jusqu'à la victoire côte à côte avec nos alliés britanniques. Le ralliement de la Nouvelle Calédonie, de Tahiti et des Nouvelles Hébrides permet désormais à la France libre de tenir haut sa place dans le Pacifique. Je compte qu'un grand nombre de volontaires viendront rejoindre les forces de la France libre qui viennent justement d'être engagées contre nos ennemis. Vive la France. Vive la Grande-Bretagne. Vive la Nouvelle-Calédonie.

Charles de Gaulle  
Histoire, CDP de Nouvelle Calédonie

\* *Henri Sautot* : le 19 septembre, les habitants de l'intérieur sont venus en masse accueillir à Nouméa, Henri Sautot, envoyé du général de Gaulle. En fin de journée, du bureau du gouverneur, il a annoncé le ralliement de la Nouvelle Calédonie à la France Libre.

**B.E.P.**

Spécialité : TOUTES SPÉCIALITÉS (Rénovées)  
Épreuve : Histoire – Géographie – Éducation civique N° Sujet :

Session : 2011  
Folio : 2 / 6

**HISTOIRE.** Situation du sujet d'étude : Être ouvrier en France (1830 – 1975).

Le candidat traite une seule question correspondant à l'une des trois situations qui suivent :

Première situation : 1892, les grèves de Carmaux et Jean Jaurès.

**Question 2. (4 points).**

Pourquoi les mineurs de Carmaux se mettent-ils en grève en 1872 ? Pourquoi Jaurès soutient-il leur mouvement ?

**OU**

Deuxième situation : 1936 : les occupations d'usine.

**Question 2. (4 points).**

Les grèves de 1936 occupent une place particulière dans la mémoire collective ouvrière. Pour quelles raisons ?

**OU**

Troisième situation : Être ouvrier à... .

**Question 2. (4 points).**

Choisissez un type d'ouvrier (mineurs, OS de l'automobile, du textile ou autre...). Présentez ses conditions de vie et de travail dans un lieu et à une période de votre choix.

**B.E.P.**

Spécialité : TOUTES SPÉCIALITÉS (Rénovées)  
Épreuve : Histoire – Géographie – Éducation civique N° Sujet :

Session : 2011  
Folio : 3 / 6

**GEOGRAPHIE. Sujet d'étude : Acteurs, flux, réseaux de la mondialisation.**

**Question 3. (4 points).**

- 3a. Relevez les trois régions du monde où l'on compte le plus grand nombre d'utilisateurs d'Internet en 2000 et en 2010. Que constatez-vous ?
- 3b. Quelle part ces trois régions représentent-elles globalement en % mondial de la population connectée à Internet en 2010 ?
- 3c. Sur le réseau Internet circulent des flux d'informations. Il existe bien d'autres flux : d'hommes, de marchandises ou d'argent. Présentez brièvement un de ces flux : nature du flux, origine et direction, pôles mis en relation...

**L'utilisation d'Internet dans le monde, en 2000 et en 2010.**

Grandes régions du monde	Utilisateurs d'internet		
	en 2000 (en millions)	en 2010 (en millions)	% mondial de la population connectée en 2010
Afrique	5	111	5,6 %
Asie	114	825	42,0 %
Europe	105	475	24,2 %
Moyen Orient	3	63	3,2 %
Amérique du Nord	108	266	13,5 %
Amérique latine	18	204	10,4 %
Océanie/Australie	8	21	1,1 %
Total mondial	361	1 965	100,0 %

[www.internetworldstats.com](http://www.internetworldstats.com)

**GEOGRAPHIE. Situations du sujet d'étude : Pôles et aires de puissance.**

Le candidat traite une seule question correspondant à l'une des trois situations qui suivent :

**Première situation :** La mégalopole japonaise.

**Question 4. (4 points)**

4. Justifiez l'affirmation suivante :

La puissance de la mégalopole japonaise repose sur son poids économique, ses ports et ses infrastructures de transports.

**OU**

**Deuxième situation :** La Chine littorale.

**Question 4. (4 points)**

4. Justifiez l'affirmation suivante :

Les principaux fondements de la puissance de la Chine littorale sont les suivants : la concentration des activités économiques, l'importance des infrastructures portuaires et l'intégration à l'économie asiatique et mondiale.

**OU**

**Troisième situation au choix :** La Californie.

**Question 4. (4 points)**

4. Justifiez l'affirmation suivante :

La concentration des activités, l'innovation et la douceur de vivre constituent autant d'atouts dans le dynamisme du pôle de puissance californien.

**Éducation civique – Sujet d'étude : La Constitution et l'exercice des pouvoirs.**

**Question 5. (4 points).**

- 5a.** La constitution de 1958 donne au Président de la République un rôle majeur. Quel type de pouvoir exerce-t-il ? Quel autre pouvoir est mentionné dans ces extraits de constitution ? Quel rapport existe entre ces deux pouvoirs ?
- 5b.** A la suite de différentes modifications de la constitution, la fonction présidentielle a évolué depuis 1958. Donnez deux exemples de modifications et précisez si elles ont renforcé ou diminué son rôle.

Document. Extraits de la Constitution de la V<sup>ème</sup> République.

**Art. 8.** - Le Président de la République nomme le Premier Ministre. Il met fin à ses fonctions sur la présentation par celui-ci de la démission du Gouvernement.

Sur la proposition du Premier Ministre, il nomme les autres membres du Gouvernement et met fin à leurs fonctions.

**Art. 9.** - Le Président de la République préside le Conseil des Ministres.

**Art. 12.** - Le Président de la République peut, après consultation du Premier Ministre et des Présidents des assemblées, prononcer la dissolution de l'Assemblée Nationale.

**Art. 16.** - Lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la Nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacées d'une manière grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu, le Président de la République prend les mesures exigées par ces circonstances, après consultation officielle du Premier Ministre, des Présidents des assemblées ainsi que du Conseil Constitutionnel.

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)